

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 15 décembre 2025 à 19h

Salle du conseil municipal de la mairie de Saint-Martin de Belleville

- Séance publique -

Ordre
du jour

Élection du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Récapitulatif des décisions du 13 octobre 2025 au 17 novembre 2025
2. Construction des bureaux des services techniques et de logements communaux : désignation du lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre
3. Approbation des nouveaux statuts du SDÉS - Consultation des communes membres

12. Régularisation d'une emprise de voirie à Saint-Marcel, échange foncier avec M. et Mme Marcel Jay et leurs fils
13. Échange sans soule de 3 m² de la parcelle Q n°837 contre 3 m² de la parcelle Q n°840, situées au Bettex
14. Échange foncier en vue de la régularisation de l'emprise de la voie communale n°22 à Béranger, avec M. et Mme Francis Dora
15. Acquisition de l'emprise de l'accès à l'OAP n°5 à Saint-Marcel
16. Constitution d'une servitude de cours commune au bénéfice des parcelles N 612 et N 614, propriété de la société LET, à Praranger
17. Servitude ENEDIS - Les Belleville - Les Menuires AD n°5

FINANCES

4. Débat d'orientation budgétaire pour 2026
5. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026
6. Décision modificative n°1
7. Admissions en non-valeur

DÉVELOPPEMENT DURABLE

18. Modification du règlement du concours des maisons fleuries
19. Défrichement pour la réalisation de la télécabine du Mont de la Chambre

URBANISME ET DROIT DES SOLS

8. Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune déléguée de Saint-Martin de Belleville
9. Déclassement par anticipation des emprises de l'OAP 10 dit parking des moniteurs, situées aux Menuires - Les Belleville
10. Vente Les Belleville - Les Menuires - OAP 10 La Croisette partie parking des moniteurs
11. Aliénation de l'ancien local radio (lot 39), situé dans la copropriété dénommée « Le Hameau de Péclat » à Val Thorens, au profit de la société LAUROM ou de toute personne morale pouvant s'y substituer

EAU ET ASSAINISSEMENT

20. Fixation des contre-valeurs au titre de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
21. Fixation des contre-valeurs au titre de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable
22. Demande de dissolution du Syndicat mixte du bassin des Dorons par la communauté de communes Val Vanoise

